

**Communauté Economique et
Monétaire de l'Afrique centrale**



République Centrafricaine

Unité – Paix – Justice



Programme Economique Régional

Volet Guinée Equatoriale

Mai 2011

Introduction

Liens du PER/CEMAC avec les priorités de développement du gouvernement équato-guinéen

Après avoir commencé à exploiter son pétrole dans les années 90, la Guinée équatoriale est devenue l'une des économies à avoir connu la croissance la plus rapide au monde. Elle reste l'un des pays d'Afrique ayant la croissance la plus forte de même qu'une des principales destinations pour les investissements étrangers. Cependant elle a souffert en 2009 d'un ralentissement économique, la croissance du produit intérieur brut (PIB) tombant à 1.9 % contre 11.3 % en 2008. Cet effondrement résulte de la chute des cours et de la production de pétrole dans le sillage de la récession mondiale. Si bien que la part des hydrocarbures dans le PIB est tombée de 77 % en 2008 à environ 61 % en 2009. Les hydrocarbures restent néanmoins le principal secteur de l'économie.

Après une récession en 2010, on s'attend à ce que l'économie se redresse progressivement pour retrouver en 2011 une croissance positive, à 2.7 %. La chute des recettes pétrolières a eu un fort effet négatif sur le budget dont l'excédent a perdu 16 points de pourcentage en un an pour s'établir en 2009 à 6.9 % du PIB. Selon les prévisions, il remontera à 14.4 % du PIB en 2010 et continuera de progresser en 2011 (17.7 %). L'excédent des comptes courants est passé, lui, de 3.7 % du PIB en 2008 à 8.3 % en 2009. Il devrait poursuivre sur sa lancée en 2010 (17.3 %) et en 2011 (19.7 %). Il est prévu que l'inflation, qui était de 5.5 % en 2009, descende à 2.4 % en 2010. La Guinée équatoriale ne connaît pas de problème de dette grâce à ses importants excédents budgétaires et à ses réserves de change. À la fin de 2009 sa dette extérieure n'était que de 1 % du PIB ; il est prévu qu'elle tombe à 0.7 % en 2011.

La pauvreté largement répandue, la persistance d'un mauvais état sanitaire et le bas niveau des indicateurs de développement humain (IDH) conduisent à se demander dans quelle mesure la richesse pétrolière du pays pourra bénéficier à la majorité de la population. Les statistiques les plus récentes indiquent que 77 % de la population vivait en 2006 en dessous du seuil de pauvreté. Les taux de mortalité infantile et maternelle sont parmi les plus élevés du globe. Le pays n'est pas en passe d'atteindre plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le plan de développement national (PDN), de la Guinée équatoriale adopté en 2007, définit une stratégie de diversification économique (en dehors de la production de pétrole) et de réduction de la pauvreté. Reconnaissant l'importance de corriger les mauvais indicateurs socio-économiques, le gouvernement s'emploie à améliorer la gouvernance et la transparence, en particulier dans le secteur pétrolier, à travers la mise en œuvre de l'Initiative de transparence des Industries extractives (EITI) et une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

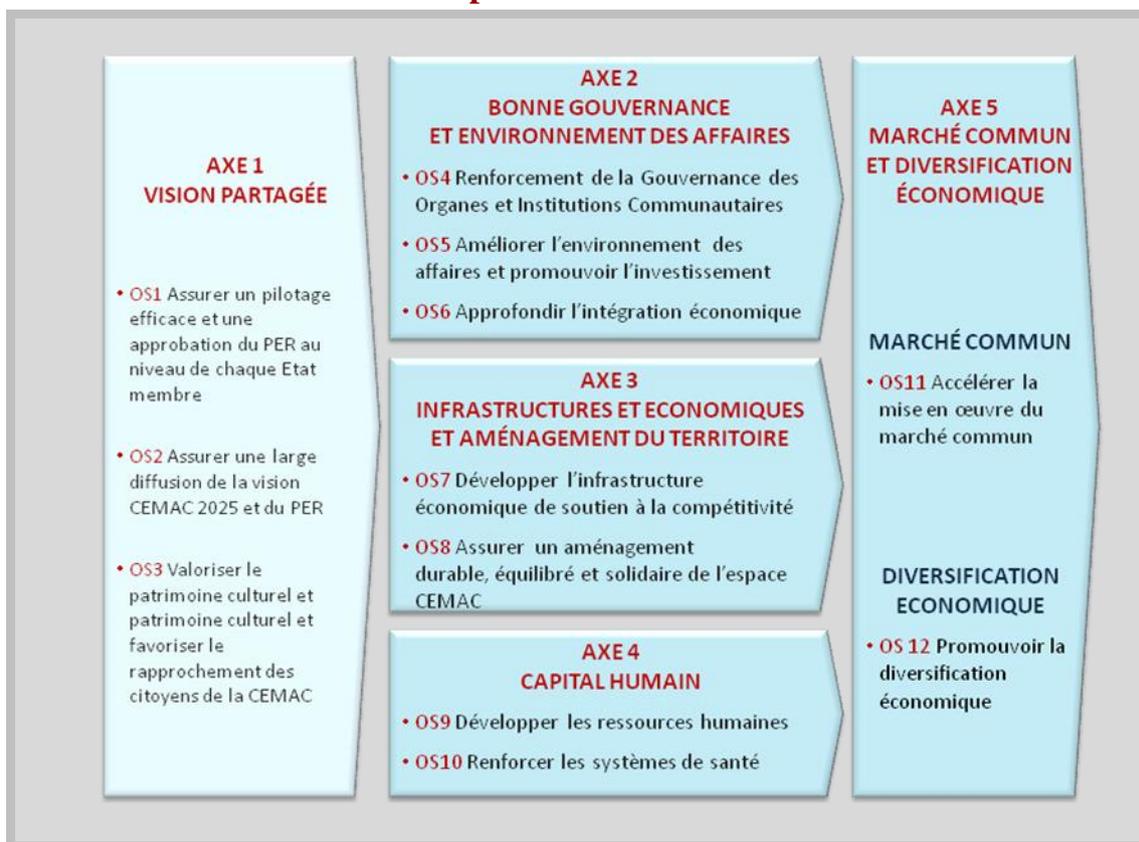
De même, les perspectives déclinées dans le PNDES reposent sur quatre secteurs identifiés comme porteurs de valeur ajoutée en soutien à la stratégie de diversification économique. Il s'agit : (i) des secteurs énergétiques et miniers ; (ii) de la pêche et de l'aquaculture ; (iii) de l'agriculture ; (iv) du tourisme et du secteur financier.

Les objectifs stratégiques, les résultats attendus et les lignes d'actions sont définis à travers quatre axes stratégiques que sont :

1. Construire des infrastructures de classe internationale pour améliorer la productivité et accélérer la croissance économie ;
2. renforcer le capital humain et améliorer la qualité de vie de chaque citoyen équato-guinéen ;
3. construire une économie diversifiée s'appuyant sur e secteur privé ; et
4. mettre en place une bonne gouvernance au service du citoyen.

Cette vision du Gouvernement de la Guinée Equatoriale et les stratégies de mise en œuvre s'articulent pleinement avec la vision et les axes stratégiques du PER CEMAC.

Master plan du PER CEMAC



Le PER CEMAC apportera une contribution significative à la réussite de la stratégie Guinée Equatoriale 2020, par le renforcement de ses infrastructures, de ses capacités institutionnelles et humaines et une dynamisation de sa politique de diversification économique. Au niveau des infrastructures, le financement de deux tronçons routiers, la mise en place d'AIR CEMAC et la construction d'un réseau de fibre optique régional renforceront le désenclavement aujourd'hui largement entamé du pays. Cette

dynamique sera renforcée par la mise en place d'un cadre plus propice aux PPP et du Fonds Emergence CEMAC, qui permettra notamment une pleine valorisation du potentiel électrique et minier.

Le PER jouera également un rôle important pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines de la Guinée Equatoriale, au niveau de l'Institut National de statistique, des capacités des administrations (politiques commerciales et de concurrence, négociations commerciales internationales), de la formation supérieure (réforme LMD, Centre d'excellence), de l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi (Plateforme de Services) et de la santé (programme de lutte contre les grandes endémies). Enfin, le PER contribuera à la diversification de l'économie équato-guinéenne, en dynamisant la production et l'exportation d'électricité et la production agro-alimentaire, Bata devenant la plateforme technique d'excellence en matière de pêche continentale et d'aquaculture en accueillant la Plateforme Régionale Qualité Innovation de ce secteur et en contribuant à une politique migratoire régionale plus harmonisée. La Cellule Nationale du PER de la Guinée Equatoriale aura à ce titre un rôle majeur à jouer pour veiller à la bonne mise en place du programme PER volet national, en particulier sur les projets présentés dans le tableau suivant.

Le PER CEMAC se décline en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 29 programmes et 89 projets

Les cinq axes sont : i) la vision partagée, ii) la bonne Gouvernance et l'environnement des affaires, iii) les Infrastructures économiques et l'aménagement du territoire, iv) le capital humain et v) le marché commun et diversification économique. L'encadré 1 présente un panorama des axes et des objectifs stratégiques. L'axe 1 Vision partagée, qui vise à assurer la diffusion et le partage de la vision CEMAC 2025, se décline en 3 objectifs stratégiques : Assurer un pilotage efficace et une appropriation du PER au niveau de chaque État membre, assurer une large diffusion de la Vision CEMAC 2025 et du PER et valoriser le patrimoine culturel et favoriser le rapprochement des citoyens de la CEMAC. L'axe 2 Bonne Gouvernance et Environnement des affaires, qui vise à bâtir des institutions communautaires solides et un environnement des affaires attractif dans l'espace CEMAC, se décline en 3 objectifs stratégiques : consolider la Bonne Gouvernance, améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement et approfondir l'intégration économique. L'axe 3 Infrastructures économiques et aménagement du territoire, qui vise à assurer la mise à niveau de la CEMAC en matières d'infrastructures économiques, se décline en 2 objectifs stratégiques : développer l'infrastructure économique de soutien à la compétitivité et assurer un aménagement durable, équilibré et solidaire de l'espace CEMAC. L'axe 4 Capital Humain, qui vise à renforcer de manière substantielle le capital humain de la Communauté, se décline en 2 objectifs stratégiques : développer les ressources humaines et renforcer les systèmes de santé. Enfin, l'axe 5 Marché commun et diversification économique, qui vise à accélérer la mutation de la CEMAC en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions d'habitants et en une plateforme compétitive d'exportation vers les marchés internationaux, se décline en 2 objectifs stratégiques : accélérer la mise en œuvre du Marché Commun et promouvoir

la diversification économique.

La mise en œuvre du PER va connaître une montée en régime progressive de 2011 à 2015

Cette stratégie progressive de mise en œuvre répond à trois contraintes qu'il est indispensable de prendre en compte : i) les capacités des institutions communautaires, en particulier de la Commission de la CEMAC, qui vont se renforcer progressivement et permettre une activité de plus en plus élargie, ii) le calendrier de mise en œuvre des projets, qui doivent passer par une phase d'études et de préparation avant la phase d'exécution, iii) la disponibilité du financement, qui sera également progressive parallèlement à la mobilisation des partenaires autour du PER CEMAC.

Sources et méthodes d'élaboration du PER-Volet pays

Pour que le Programme Economique Régional (PER) soit efficace, il faut qu'il soit pris en charge par le pays et reçoive un large appui de l'opinion publique. Le PER-VOLET-PAYS décrit les programmes et projets, structurels et intégrateurs qu'un pays mettra en œuvre pendant entre 2011 et 2025 pour « faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain. Les PER-VOLET-PAYS sont élaborés par les gouvernements des Etat membres de la Communauté avec le concours des services de la Commission de la CEMAC selon un processus participatif dans lequel s'impliquent toutes les parties prenantes au niveau national. Les PER-VOLET-PAYS servent de cadre aux financements communautaires.

Cinq grands principes régissent le dispositif des PER-VOLET-PAYS. Les Programmes Economiques Régionaux des pays doivent être :

- Elaborés par les Cellules nationales du PER avec une large participation de la société civile;
- axées sur les résultats et les mesures susceptibles d'avoir un effet bénéfique sur les pauvres;
- intégrateurs dans la perspective de sélection des programmes et projets
- orientées sur le partenariat via la participation concertée des partenaires du développement (gouvernement, parties prenantes au niveau national et bailleurs de fonds extérieurs);
- et inscrites dans une perspective à long terme du recul de la pauvreté.

En effet, prenant en compte les possibilités de report qu'offre la programmation glissante, une démarche sélective des projets a été adoptée, sous-tendue par le réalisme dans la détermination du niveau des priorités et de la capacité d'absorption du financement à mobiliser. Cette démarche a abouti à la définition des critères de sélection ci-après :

1. le caractère intégrateur des projets (application du principe de « subsidiarité ») ;

2. le caractère prioritaire des projets tout en tenant compte de leur maturité avérée ainsi que de leur faisabilité sur la période du programme ;
3. le non disponibilité de tout ou partie du financement pour le projet.

Le PER-VOLET-PAYS n'en est pas pour autant un document négocié. Il fait ressortir toutes les différences qu'il peut y avoir entre le programme défini par le pays et ceux conçus dans une optique essentiellement intégrateur. Un rapport d'avancement annuel sera publié durant sa mise en œuvre.

TABLES DES MATIERES

Document liminaire

Introduction
Table des matières
Sigles et abréviations
Sources et méthodes
Indicateurs de Base

Première partie : CONTEXTE ET PERSPECTIVES DE LA GUINEE EQUATORIALE

1.1. Informations générales

1.1.1. Situation géographique
1.1.2. Climat, sols et végétation
1.1.3. Population
1.1.4. Organisation politique et administrative

1.2. Aperçu de la situation économique et sociale

1.2.1. Situation économique
Evolution du niveau des prix
Finances publiques
Dette
Commerce extérieur
Principales contraintes au développement
1.2.2. Situation sociale
1.2.3. Perspectives pour l'année 2012

Deuxième partie : STRATEGIES DU PER POUR LA GUINEE EQUATORIALE

2.1. Les grandes lignes de politiques et stratégies de développement de la Guinée Equatoriale

2.2. Les Axes stratégiques du PER CEMAC face aux priorités de la Guinée Equatoriale

2.2.1. Projets intégrateurs de la Guinée Equatoriale pour le quinquennat 2011-2015

2.2.2. Projets intégrateurs de la Guinée Equatoriale pour les années d'après

SIGLES ET ABREVIATIONS

A compléter par l'équipe CEMAC au terme de la rédaction de la version finale du document.

INDICATEURS DE BASE

SUPERFICIE

POPULATION

PIB PAR HABITANT (2010)

INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (2010)

STATISTIQUE DEMOGRAPHIQUE

Densité de la population (2010)
Taux de croissance démographique
Répartition de la population
 Urbaine
 Rurale

SANTE

Taux de mortalité infantile
Espérance de vie à la naissance
Accès à l'eau salubre
Accès aux moyens d'assainissement
Médecins pour 25 000 Habitants

EDUCATION

Taux brut de scolarisation au primaire
Taux net de scolarisation au primaire
Taux brut de scolarisation au secondaire
Taux net de scolarisation au secondaire
Taux d'alphabétisation des adultes de 10 ans et plus

ECONOMIE

Croissance réel du PIB (2010)
Taux moyen de croissance (2000-2010)
Part du secteur d'activité dans le PIB
 Primaire
 Secondaire
 Tertiaire
Dette publique
Ratio du service de la dette
Seuil de pauvreté

INFRASTRUCTURES

Routes revêtues
Routes en terre
Voies ferrées

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE ET PERSPECTIVES DE LA GUINEE EQUATORIALE

1.1. Informations générales

1.1.1. Situation géographique

Etat d'Afrique équatoriale, sur le golfe de Guinée, limité au nord par le Cameroun, à l'est, au sud par le Gabon, la Guinée Equatoriale s'étend sur 28.050 km². La Guinée-Équatoriale se compose de deux zones (l'une continentale et l'autre insulaire), séparées par plusieurs centaines de kilomètres d'océan Atlantique. Le relief de la zone continentale du Mbini (anciennement Río Muni) est tourmenté, avec une plaine littorale et une pénéplaine. Au large du Cameroun, la zone insulaire se compose principalement de l'île volcanique de Bioco (anciennement Fernando Póo), culminant à 37008 m au pic de Santa Isabel. Elle est peuplée par les Bubis et abrite la capitale du pays, Malabo (anciennement Santa Isabel). L'îlot d'Annobón (anciennement Pagalu) lui est rattaché.

Sur le continent, le long du golfe de Guinée, s'étend le Mbini (anciennement Río Muni), drainé par le Benito, au pied du mont Mitra. Il est bordé de petites îles. Le Mbini est le principal cours d'eau. Le rio Muni est, en réalité, une ria de dégorgeement de plusieurs fleuves secondaires.

1.1.2. Population

La population (400.000 habitants; Équato-Guinéens) se répartit principalement entre trois ethnies: les Fangs (Fangs Ntumu au nord du Mbini, Fangs Okak au sud) représentent 82,9 % de la population totale, les Bubis de l'île de Bioco 9,6 %, les Ndowés 3,8 %. La capitale Malabo (50.000 habitants) se trouve dans l'île de Bioco. L'autre ville importante est Bata (52.000 habitants), port principal sur la côte continentale.

La Guinée-Équatoriale est le seul État africain dont l'espagnol est la langue officielle. Les langues parlées sont toutes des langues bantoues; le fang a pour locuteurs les quatre cinquièmes de la population. Les chrétiens (88,8 %) sont les plus nombreux. On compte aussi 4,6 % d'adeptes des religions traditionnelles et 0,5 % de musulmans. Le restant représente 6,1 %.

A terminer

1.2. Aperçu de la situation économique et sociale

1.2.1. Développements économiques récents

En 2010, la croissance économique de la Guinée Equatoriale serait de 2,0% contre 4,6% en 2009 traduisant un recul du PIB réel par habitant de -1,6%. Cette évolution peu confortable résulterait essentiellement du fléchissement de la production de pétrole

brut. Cependant, la bonne tenue des produits dérivés (méthanol et autres gaz) et des activités tertiaires permettrait d'atténuer cette contre-performance. Au total, la croissance du secteur pétrolier se situerait à 2,8% alors que celui du secteur non pétrolier à 0,2%.

Du côté de l'offre, le secteur primaire contribuerait négativement à la croissance (-0,9 point) en raison des contre-performances des branches production pétrolière et exploitation forestière. En effet, l'activité pétrolière contribuerait négativement de 1 point à la croissance en liaison avec la baisse de la production pétrolière qui passerait de 15,4 millions de tonnes en 2009 à 14,9 millions de tonnes une année plus tard, soit une baisse de 3,2%. Parallèlement, la branche exploitation forestière diminuerait la croissance de 0,1 point, car sa production baisserait de 10% à 395400 m³ contre 439 400 m³ en 2009. Par contre, l'agriculture vivrière se comporterait favorablement grâce à des appuis multiples engagés par le gouvernement pour soutenir ce sous-secteur. L'apport des cultures de rente serait négligeable en dépit des multiples initiatives des Autorités telles que les subventions du prix d'achat aux planteurs. Au niveau du secteur secondaire, la croissance en 2010 procéderait principalement des produits dérivés du pétrole brut (GNL, méthanol et gaz). Leur contribution à la croissance serait de 2,9% en raison de la forte expansion de leurs productions. Une conférence nationale sur le gaz organisée par les Autorités avec l'appui des partenaires extérieurs a eu lieu en mai 2010 avec comme objectif de diversifier le secteur en vue d'en tirer le maximum de profit. Par ailleurs, la branche « eau-électricité et BTP » contribuerait à hauteur de 0,3 point à la croissance, grâce au renforcement de la capacité de production des centrales électriques qui bénéficient d'une ligne de crédit de 2 milliards de dollar US. Cette ligne de crédit est un emprunt chinois à décaisser en 4 tranches annuelles de 500 millions de dollars US destinés à financer les constructions des centrales électriques à Malabo et Bata. Selon les données disponibles, la contribution des BTP à la croissance serait négative et se situerait à -1,4 point. Or, il serait probable qu'en exécution à fin décembre, le budget d'investissement public ressortirait supérieur aux prévisions avec comme conséquence immédiate une amélioration de l'activité de cette branche. Cela est d'autant justifié qu'en plus de la poursuite des chantiers de grande envergure (projets de construction de logements sociaux, constructions individuelles et des complexes hôteliers), l'Etat a lancé de nombreux nouveaux projets dont l'exécution nécessitera beaucoup des dépenses. Enfin, le secteur tertiaire contribuerait également d'une manière significative à la croissance en 2010 (1,1 point), grâce principalement à l'embellie de la branche « services financiers et immobiliers » et, dans une moindre mesure, de la branche commerce et restaurant.

Du côté de la demande, le ralentissement de la croissance attendue en 2010 proviendrait principalement de la contre-performance de la demande intérieure brute qui contribuerait de -8 points, en liaison essentiellement avec l'évolution défavorable

des investissements publics. En revanche, la demande extérieure nette soutiendrait la croissance de 10 points, grâce principalement à la progression des importations de biens et services (+10,3%) alors que l'apport des exportations de biens et services serait négatif (-0,3 point).

Prix

Sur le front des prix, l'inflation à fin juin 2010, calculée désormais dans 5 villes (Malabo, Bata, Eyebiyin, Mongomo et Evinayong), s'est établie à 3,8% en glissement semestriel selon la Direction régionale de la Planification. Dans ce contexte, le taux d'inflation se situerait autour de 6% en 2010 en moyenne annuelle en raison essentiellement du renchérissement des produits alimentaires importés.

Finance publique

L'objectif principal de la politique budgétaire en 2010 vise le renforcement de la discipline budgétaire, à travers la consolidation des performances des régies financières, plus particulièrement à travers la collecte des recettes non pétrolières notamment la TVA, et une meilleure maîtrise des dépenses de l'Etat.

Dans ce contexte, les recettes budgétaires totales progresseraient de 30,3% pour s'établir à 3 086,7 milliards en 2010 contre 2 368,1 milliards une année auparavant. Cette évolution est répartie en 2 900,5 milliards de recettes pétrolières et 186,2 milliards de recettes non pétrolières en 2010 contre 2 188,5 milliards de recettes pétrolières et 179,6 milliards de recettes non pétrolières en 2009. L'accroissement de 32,5% des recettes pétrolières résulterait essentiellement de l'augmentation du prix du baril de pétrole équato-guinéen sur les marchés internationaux et de l'appréciation du cours du dollar, malgré la baisse de la production pétrolière. Pour leur part, la hausse de 3,2% des recettes non pétrolières serait imputable à l'évolution favorable des recettes non fiscales et des ressources au titre de l'impôt lié à l'activité économique.

S'agissant des dépenses budgétaires, elles s'inscriraient en baisse de 16,3% pour s'établir à 2 366 milliards en 2010 contre 2 827,5 milliards un an plus tôt, en liaison principalement avec la diminution de 20,4% des dépenses en capital, qui reviendraient à 1 975 milliards en 2010. Cependant, les dépenses courantes se situeraient à 391 milliards en 2010 contre 345,3 milliards une année auparavant, en augmentation de 13,2%. L'évolution des dépenses courantes est le résultat d'une progression de 2,5% des dépenses de traitement et salaires, d'une hausse de 6% des dépenses de biens et services et d'un accroissement 32,1 % des dépenses en transfert et subventions.

Le solde primaire déficitaire de 9,7% du PIB en 2009 deviendrait excédentaire de 11,9% du PIB un an plus tard ainsi que le solde budgétaire de base, de -9,8 % du PIB en 2009 à 11,9 % du PIB en 2010.

En définitive, la gestion budgétaire de l'Etat en 2010 se solderait par un excédent de 720,7 milliards (11,9% du PIB) contre un déficit budgétaire, base engagements, hors dons de 459,4 milliards (21,4% du PIB). En tenant en compte du paiement de l'amortissement de la dette extérieure de 4,5 milliards et du désengagement de l'Etat vis-à-vis du système non bancaire de 1 445,9 milliards, le besoin de financement s'élèverait à 729,7 milliards et serait entièrement couvert par le désengagement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire à hauteur de 489,7 milliards et du tirage de 240 milliards sur l'emprunt Chinois.

Commerce extérieur

Au niveau des échanges avec l'extérieur, le déficit des transactions courantes, transferts publics exclus se contracterait pour se situer à 633,4 milliards en 2010 contre 1 295,7 milliards en 2009, en liaison principalement avec l'évolution de la balance commerciale. Les déficits des autres balances se creuseraient davantage.

En effet, la balance commerciale enregistrerait un excédent considérable de 3 213,1 milliards en 2010 contre 1 712,2 milliards en 2009 en rapport avec l'amélioration des termes de l'échange consécutive à l'appréciation du dollar américain ainsi qu'à la progression des prix du pétrole et du gaz sur les marchés internationaux. Ainsi, les exportations s'afficheraient à 5 505,2 milliards en 2010 contre 4 165,5 milliards en 2009, en augmentation de 32,2%, en rapport avec la progression attendue de la production du gaz (LNG, méthanol et des autres gaz) et ce, en dépit de la poursuite de la baisse du pétrole brut. Pour leur part, les importations de biens et services reviendraient à 1 407,5 milliards en 2010 contre 1 737,6 milliards une année auparavant en rapport essentiellement avec la baisse des importations des biens d'équipement qui se situeraient à 1 407,5 milliards en 2010 contre 1 737,6 milliards en 2009.

Le solde négatif de la balance des services se réduirait légèrement pour revenir à 897,1 milliards en 2010 contre 929,6 milliards en 2009, en rapport avec l'évolution des investissements des entreprises opérant dans le secteur du gaz. En revanche, le déficit des transferts courants se détériorerait davantage pour s'établir à 41,1 milliards contre 33,5 milliards en 2009, en relation avec une augmentation des envois des fonds des travailleurs. Par ailleurs, le déficit des revenus atteindrait 2 909,8 milliards en 2010

contre 2 046,4 milliards l'année précédente, en relation avec une hausse du niveau des rémunérations des capitaux privés du secteur des hydrocarbures.

Enfin, l'excédent du compte de capital et des opérations financières de 706,4 milliards en 2009 reviendrait à 191,7 milliards en 2010, en relation avec l'évolution des autres investissements du secteur pétrolier.

En définitive, le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 443,2 milliards en 2010 contre un déficit plus élevé de 627,3 milliards en 2009. Si cette situation se confirmait, elle viendrait en renforcement des réserves de change de la Banque Centrale.

Comme conséquence de l'évolution des comptes extérieurs et publics, le ratio du service de la dette par rapport aux recettes budgétaires resterait stable de 0,2% entre 2009 et 2010 et celui du service de la dette par rapport aux exportations demeurerait également stable à 0,1%. Par ailleurs, le ratio de l'encours de la dette extérieure sur le PIB passerait de 6,6% en 2009 à 9,1% en 2010.

1.2.2. Situation sociale

Avec une somme de l'ordre de 20 000 USD par habitant (chiffre de 2007) la Guinée équatoriale bénéficie de l'un des PIB par habitant les plus élevés d'Afrique. Elle a acquis ce statut dans le sillage du boom pétrolier. Le taux d'alphabétisation des adultes (87 %) est beaucoup plus élevé que la moyenne de 63 % enregistrée dans l'Afrique subsaharienne. Conséquence également du boom pétrolier : l'aide par habitant est tombée de 159 USD en 1990 à 49 USD en 2009, ce qui souligne la réduction de la dépendance à l'égard de l'assistance étrangère. L'indice de développement humain (IDH) 2009, qui repose sur les données de 2007, classe la Guinée équatoriale au 118^e rang sur 182 pays. L'IDH combine plusieurs variables en relation avec trois mesures : le niveau de vie, l'espérance de vie, le savoir et l'éducation.

Moins de dix pays africains ont un meilleur classement que la Guinée équatoriale sur l'IDH, ce qui pourrait laisser penser que ses indicateurs de développement humain sont relativement satisfaisants. Mais l'assez bon classement du pays résulte principalement du haut niveau de revenu par habitant. Selon le FMI, l'analyse de l'enquête de 2006 sur les dépenses des ménages montrait que 77 % de la population se trouvait sous le seuil de pauvreté. Un tel niveau de pauvreté dans un pays où le revenu par tête est supérieur à celui de certains pays membres de l'UE souligne un haut degré d'inégalité des revenus, qui n'est pas pris en compte dans l'IDH. Le rang auquel est classée la Guinée équatoriale ne reflète donc pas de manière adéquate la situation réelle du pays. La question se pose de savoir jusqu'à quel point la population tire un bénéfice des gains du secteur pétrolier. Une distribution plus équitable de ces gains devrait être une priorité.

Les indicateurs sur la santé et les installations sanitaires sont mauvais. Par conséquent le pays n'est pas en voie de remplir les objectifs du Millénaire pour le développement. Le taux de mortalité infantile était de 124 pour 1 000 en 2007, supérieur au taux de 103 pour 1 000 enregistré en 1990. De même, le taux de mortalité en dessous de 5 ans est passé de 170 pour 1 000 en 1990 à 206 en 2007. L'augmentation de ces taux de mortalité pourrait résulter, du moins en partie, d'une moindre couverture de l'immunisation contre la rougeole, une cause majeure de mortalité chez les enfants. Le taux d'immunisation contre la rougeole est en effet tombé de 88 % en 1990 à 51 % en 2007. Le taux de mortalité maternelle était de 680 pour 100 000 en 2007, l'un des plus élevés du monde.

La prévalence de la tuberculose s'est accrue de 108 pour 100 000 à 256 pour 100 000. La prévalence du VIH/Sida est passée de 1 % en 1990 à 3.4 % en 2007. La part de la population ayant accès à des installations sanitaires stagne à 51 % depuis 1990, celle ayant accès à l'eau de source stagne également à 43 %. Plusieurs indicateurs relatifs à l'éducation sont en stagnation ou se sont détériorés au cours des dernières années. C'est ainsi que le total des inscriptions dans les écoles primaires est tombé de 91 % en 2000 à 69 % en 2007.

Un plan national de développement économique à l'horizon 2020 a été adopté à la fin de 2007. Il a pour double objectif l'accélération de la réduction de la pauvreté et la création d'une base destinée à faire de la Guinée équatoriale une économie émergente d'ici 2020. Le plan cherche à diversifier l'économie pour créer des emplois, réduire la dépendance au pétrole et accroître la compétitivité extérieure. Ses quatre piliers principaux sont l'amélioration des infrastructures, le capital humain, la gestion des affaires publiques, la protection sociale. Un fonds social de développement a été instauré pour soutenir les projets en matière d'éducation, de santé, pour l'eau et les égouts, l'égalité des genres et le développement communautaire.

La Guinée équatoriale attire un grand nombre d'immigrés d'autres pays africains. Compte tenu de la population peu nombreuse et de la faible base des ressources humaines, les autorités envisagent de réviser les lois sur l'immigration pour attirer des travailleurs formés. L'urbanisation s'est développée très rapidement en raison du boom pétrolier et du désintérêt pour l'activité économique en milieu rural.

1.2.3. Perspectives pour 2011

Selon les données disponibles au Ministère de l'Economie, l'année 2011 serait mitigée. L'activité économique se caractériserait d'une part, par la poursuite de la baisse de la production pétrolière et de la persistance des tensions inflationnistes et d'autre part, par un redressement des activités non pétrolières, une amélioration des soldes budgétaires et des comptes extérieurs. Le taux de croissance du PIB réel atteindrait 0,8% en 2011 contre 2% en 2010. Parallèlement, les estimations actuelles du Ministère de la Planification tablent sur un taux d'inflation de 5% en 2011 contre 6% en 2010, toujours supérieur à la norme communautaire de 3%.

Au niveau des finances publiques, l'excédent budgétaire, base engagements, hors dons, continuerait de s'améliorer passant de 11,9% du PIB en 2010 à 16,2% du PIB en 2011. S'agissant des échanges extérieurs, le déficit des transactions courantes, hors dons, de 10,5% du PIB en 2010 se contracterait pour s'établir à 7,4% du PIB en 2011. Enfin, la situation monétaire resterait confortable en 2011, avec un taux de couverture de la monnaie autour de 100%.

DEUXIEME PARTIE

**LA REPOSE COMMUNAUTAIRE FACE AUX PRIORITES DE
DEVELOPPEMENT DE LA GUINEE EQUATORIALE**

2.1. GRANDES LIGNES DE POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE LA GUINEE EQUATORIALE

En l'espace de dix ans, la Guinée équatoriale est devenue **un des premiers Etats pétroliers de la région** (104,5 M barils) : **quatrième producteur d'Afrique subsaharienne** (après le Nigeria, l'Angola et le Soudan), **premier producteur de la zone franc**. La croissance économique est ainsi fortement dépendante des exportations d'hydrocarbures dont le gaz représente aujourd'hui 25% des recettes d'exportations et des investissements publics massifs. Les compagnies américaines, qui ont fait les premières découvertes, assurent toujours la totalité de la production, mais des entreprises russes et chinoises ont renforcé leur présence. Si la manne pétrolière procure une aisance budgétaire nouvelle (les recettes budgétaires, multipliées par 30 depuis sept ans, atteignent 4,65 Mds € en 2008), elle n'est pas sans inconvénients : les capacités d'absorption du pays sont limitées, la tension sur les prix est réelle et la mise en place de règles de rigueur et de transparence s'avère lente. Depuis 2006, le pays s'oriente aussi vers **la production de gaz** (40 Mds m³ de réserves) afin de **diversifier son économie**. Cette diversification reste un objectif sans concrétisation réelle pour le moment. Malabo souhaite devenir un pôle régional en matière de logistique et de services (plan de développement à l'horizon 2020), dont le port à conteneurs opérationnel fin 2010 sera un premier élément. A contrario, les inégalités sociales restent fortes : une grande part de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. « Malgré ce tableau économique impressionnant, le développement humain du pays reste encore faible et fragile. En effet, la croissance économique ne s'est pas encore traduite par une amélioration effective du niveau de vie de la population » La Guinée Equatoriale vient au 120ème rang sur 177 pays de l'Indice de développement humain (Rapport sur le Développement Humain 2006)". Il y a un décalage frappant entre le Revenu par tête de US \$ 17.000 environ et le rang occupé par le pays selon le RDH de 2006. **La faible espérance de vie**, le fort taux de mortalité infantile (101 pour 1000 naissances vivantes), **l'accès limité à l'eau potable et aux services de santé** (44% et 53% respectivement en milieu rural et urbain), **le taux limité d'accès à l'éducation de base** (58 %), à quoi s'ajoute une prévalence du VIH/SIDA touchant 12 % de la population en 2006 (estimations), **décrivent plutôt le profil d'un pays à très faible revenu**. Ce déficit de développement humain par rapport au revenu du pays, donne la mesure la plus exacte du chemin à parcourir pour transformer la croissance économique guinéenne en développement. (Source, document pays PNUD, 2008-2012).

L'économie équato-guinéenne a été profondément modifiée par la découverte du champ pétrolier Zafiro en août 1996. Au cours de la dernière décennie (1999-2009), le PIB a été multiplié par plus de 10. Aujourd'hui, c'est **une économie entièrement tournée vers l'exploitation pétrolière (104,5 M barils) et la production de gaz liquéfié ou autre (5,4 MT) qui représentent à elles deux 87% du PIB en 2008, 84% en 2009 mais toujours 99% des exportations**. Le gaz et le pétrole sont exploités par les entreprises anglo-saxonnes (Exxon Mobil, Marathon, Noble). Les entreprises japonaises (Marubeni et Mitsui) y ont des intérêts minoritaires dans la liquéfaction de gaz. Des permis d'exploration ont été accordés à d'autres entreprises :

Gazprom, Petronas, CNPC (chine). Quatre licences ont été octroyées en 2010 : deux à Gazprom (groupe russe) ; une à Glencore et une à Starc Limited, groupe suisse et groupe britannique, et une à Afex, groupe franco-britannique. Le ministère des mines souhaite développer le secteur du gaz. L'évaluation précise des réserves de gaz du pays est encore en cours. Les revenus pétroliers soutiennent, essentiellement au travers de l'investissement public, **le BTP (18% du PIB en 2009), second secteur de l'économie équato-guinéenne**. Les autres activités (agriculture, pêche, sylviculture) ont été marginalisées. Le gouvernement a lancé en décembre 2007 **un programme de diversification des sources de la croissance pour la période 2008-2020** qui repose sur des objectifs de développement de l'énergie (pétrole, raffinage et hydroélectricité), de la pêche, de l'agriculture, des services avec en particulier le tourisme et les services financiers. Le plan 2008-2020 met aussi l'accent sur les efforts considérables à déployer en matière de formation et d'accès à l'eau potable et à la santé. Il prend actuellement du retard, **excepté le développement considérable des infrastructures dans le pays** (routes, voiries urbaines, ports, réseaux électriques, stades, logements, ...). Malgré les incertitudes sur l'estimation de la population et les fluctuations du PIB totalement corrélé au prix du pétrole, la Guinée Equatoriale affiche le plus fort PIB/habitant de la Zone franc (35 231 \$ en 2010, selon les chiffres que l'on retient pour le PIB et la population). **Cette croissance exceptionnelle récente s'accompagne d'une lente amélioration des conditions de vie de la population même si l'indice du développement humain de ce pays est l'un des plus élevés de la région.**

Face à l'enjeu de redistribution de richesse, l'Etat a adopté une politique d'emploi volontariste en instaurant un **quota de main d'œuvre locale** allant de 70% à 90% pour les entreprises étrangères et en fixant une **grille de salaire avantageuse** dans le secteur privé.

Par ailleurs, **de grands projets de formation professionnelle** se mettent en place à l'université nationale et via la création de **4 instituts polytechniques**. Ce dernier programme, soutenu par la Coopération française, a vocation à former **annuellement 600 employés qualifiés et techniciens à 32 métiers dans 8 filières** : BTP, mécanique, informatique, électronique, services, tourisme et hôtellerie, agriculture, pêche et foresterie.

En somme, quatre contraintes et défis majeurs se dégagent de l'analyse de la 1^{ère} décennie de l'ère des revenus pétroliers en Guinée Equatoriale et diagnostic posé dans le PNDEC :

1. La croissance économique en Guinée Equatoriale est forte mais fragile : elle alimente des tensions inflationnistes et fragilise la compétitivité des autres secteurs ;
2. De nouvelles sources de croissance sont nécessaires pour soutenir de manière durable une stratégie de développement social et de lutte contre la pauvreté ;
3. L'intégration régionale est nécessaire pour la stabilité, la sécurité et la compétitivité de la Guinée Equatoriale ;
4. Les investissements importants effectués jusqu'alors dans les infrastructures doivent être plus cohérents et mieux ciblés pour bâtir les bases d'une économie

plus compétitive.

2.2. LE PER CEMAC COMME REPONSE AUX PRIORITES DE LA GUINEE EQUATORIALE

2.2.1. Les Axes stratégiques du PER CEMAC

Axe 1 Vision partagée

Le PER CEMAC représente avant tout une nouvelle vision du développement de la région. Cette nouvelle vision doit être partagée par tous les acteurs (citoyens de la CEMAC, institutions communautaires, partenaires au développement, investisseurs internationaux) afin de renforcer leur adhésion, de mobiliser les énergies dans la bonne direction et de garantir une bonne mise en œuvre des programmes. Pour y arriver, cet axe vise 3 objectifs

Objectif stratégique 1 : assurer une bonne diffusion de la Vision 2025 de la CEMAC et le PER

Le programme de diffusion et de partage du PER vise à assurer une large appropriation du PER au niveau de tous les acteurs qui seront appelés d'une façon ou d'une autre à être impliqués dans sa mise en œuvre, les acteurs de « première ligne ». Il s'agit notamment des experts et Autorités communautaires, des experts et Autorités nationales, du secteur privé et des partenaires au développement. Pour ces acteurs, une série de séances de présentation du PER suivies d'échanges et de discussions seront organisées durant le premier semestre 2010, ceci dans le cadre d'une tournée dans chaque Etat membre. De même, des séances de partage seront organisées auprès des institutions communautaires afin que leur personnel s'imprègne largement de la nouvelle Vision. Au niveau des partenaires au développement, une première réunion au sein de la CEMAC rassemblera tous les représentants des partenaires au développement, qui seront chargés et transmettre les informations auprès de leurs maisons-mères. En complément, quelques séances de travail spécifiques pourront être organisées avec les principaux partenaires au siège de leur maison mère. Pour accompagner ce travail de diffusion, un CD Rom présentant l'ensemble du PER sera élaboré et diffusé.

Le partage de la vision passe d'abord par une large diffusion du PER, que ce soit par une présentation directe (programme 1) ou une communication.

Le programme de communication institutionnelle du PER vise à partager les nouvelles ambitions de la CEMAC avec un public plus large, qu'il s'agisse des citoyens de la CEMAC, du secteur privé qui doit se les approprier dans le cadre de ses propres stratégies de développement, des investisseurs internationaux qui doivent les intégrer dans le choix de leur portefeuille d'investissement ou des multiples partenaires bilatéraux et multilatéraux (institutions publiques ou privées, Fondations, ONG...). Une stratégie de communication sera d'abord élaborée, de façon à formaliser les

objectifs visés, les cibles de la communication, les canaux les plus appropriés et les supports requis.

Objectifs stratégique 2 : Assurer la déclinaison et l'appropriation du PER CEMAC au niveau de chaque Etat membre

Le PER constituera désormais le document de référence de l'action communautaire. Il présente comment, en agissant de façon coordonnée dans certains domaines, les Etats membres de la CEMAC seront capables de diversifier leurs économies et d'accélérer leur croissance. Cette action communautaire coordonnée doit se refléter dans le plan de développement des Etats membres, de façon à ce que ces Etats au niveau national agissent en cohérence avec leurs engagements communautaires. Une fois accordés sur les programmes du PER, les Etats membres doivent s'assurer qu'ils regardent véritablement dans la même direction et agissent de concert pour sa mise en œuvre.

Le programme d'élaboration pour chaque Etat membre d'un PER volet Pays vise à assurer cette cohérence d'action. En partant du PER CEMAC et des plans de développement de chaque pays (stratégies de croissance accéléré, stratégies de lutte contre la pauvreté...), un document spécifique sera réalisé pour chaque Etat membre, mettant en cohérence ces deux niveaux et faisant en sorte que chaque Etat membre bénéficie au maximum de la stratégie régionale. Ce volet pays du PER sera élaboré avec les experts de chaque pays. Son élaboration renforcera l'appropriation du PER dans les

Etats membres et créera les bonnes conditions pour sa mise en œuvre effective dans chaque Etat membre.

Objectifs stratégique 3 : Assurer une mise en œuvre et un pilotage efficace

Le contenu du PER étant clairement défini et décliné aussi bien au niveau régional que national, sa bonne mise en œuvre dépendra ensuite d'une claire répartition des rôles, aussi bien dans le pilotage que la mise en œuvre des programmes. Une telle répartition est présentée au chapitre 5 de ce document, avec notamment un Comité de pilotage, des groupes de projet au niveau régional et national, et une Cellule d'appui à la mise en œuvre du PER qui servira au quotidien de cheville ouvrière à la Commission de la CEMAC et au Comité de pilotage du PER pour la planification et le suivi des projets du PER.

La mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du PER vise à mettre en place ce dispositif. Ceci passera par la signature du décret de mise en place par les Chefs d'Etat, idéalement dès l'adoption du PER, puis par la mise en œuvre de ce décret à travers la mise en place des différentes structures.

Axe 2 : Gouvernance et environnement des affaires

Objectif stratégique 4 : Consolider la bonne gouvernance

La mise en œuvre des réformes institutionnelles et le renforcement des capacités des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté se traduira par un saut qualitatif majeur dans la gouvernance des institutions communautaires. Cela passera d'abord par la sécurisation de leur financement, les dysfonctionnements constatés jusque là dans la collecte et le reversement à la Commission de la CEMAC de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) rendant très difficile leur fonctionnement. En parallèle, Il s'avère indispensable de rationaliser le coût pour la Communauté de ses institutions spécialisées, leur mode de prise en charge actuelle n'étant pas pérenne. Par ailleurs, les capacités de la Commission de la CEMAC doivent être renforcées. En effet, la Commission de la CEMAC a hérité de l'ancien Secrétariat Exécutif d'une organisation peu performante, nécessitant une transformation à de multiples niveaux (les systèmes de gestion, les ressources humaines, la culture d'entreprise). Le nouveau Président de la Commission et son équipe ont résolument engagé cette transformation interne, qui devra cependant se poursuivre jusqu'en 2011 pour aboutir à une Commission véritablement capable de jouer son rôle de locomotive de la CEMAC, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du PER. Enfin, une amélioration significative de la gouvernance est requise dans tous les autres organes et institutions communautaires (BEAC, BDEAC, COBAC, Cour de Justice, Parlement). Dans tous ces organismes, la représentation plus équilibrée des Etats membres dans les instances de gouvernance doit se traduire en parallèle par une importance accrue accordée au sein de ces organisations à la compétence et à la performance, pour le bien non pas d'un Etat membre, mais de la Communauté dans son ensemble.

La réforme des marchés publics vis à réformer le système de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics dans la CEMAC et à mettre en place des procédures plus transparentes, garantissant une meilleure gestion des ressources publiques de la Communauté. Les nouvelles procédures de passation des marchés conclus dans la Communauté doivent respecter les principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de reconnaissance mutuelle, de non discrimination et de transparence, et ce à travers la rationalité, la modernité et la traçabilité des procédures de passation de marchés publics. A ce titre, une Cellule de passation des marchés publics sera créée à la Commission de la CEMAC, chargée de veiller à la régularité de ces procédures à chaque étape du processus d'acquisition des fournitures, des services et des biens au sein de la Communauté. Dans chaque Institution, Organe et institution Spécialisée de la CEMAC, il devra être mise en place une commission des marchés publics chargée de mettre en œuvre toutes les procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés. Pour ce faire, il s'agira plus spécifiquement pour chacune de ces commission des marchés d'une part d'élaborer et de faire publier un plan prévisionnel annuel de passation des marchés et d'autre part de préparer les dossiers d'appels d'offres avec, au besoin, le concours de l'expertise de la Cellule de passation des de la Commission de la CEMAC.

Le renforcement de la transparence dans la gestion des matières premières,

conformément aux engagements internationaux des Etats pétroliers de la CEMAC, constituera enfin une composante importante du renforcement de la bonne gouvernance. Les ressources financières provenant de la gestion de ces matières premières représentent une part considérable des revenus de ces Etats et leur bonne utilisation constituera un levier clé pour l'émergence. Dans ce cadre, les pays pétroliers de la CEMAC ont souscrit à Politique régionale de suivi et d'évaluation de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) et au Renforcement du cadre réglementaire et de la transparence des transactions dans le secteur des Matières Premières en Afrique Centrale (REMAP-CEMAC). Il s'agira de veiller à la bonne mise en œuvre de ces engagements et d'accélérer le processus d'uniformisation des codes miniers des Etats membres de la CEMAC en cours.

Objectif Stratégique 5 : Approfondir l'intégration économique

Le renforcement du système statistique régional constitue dans ce cadre une priorité. Les Etats ainsi que les institutions communautaires ne disposent pas encore de statistiques harmonisées, fiables et cohérentes. Les données statistiques disponibles restent généralement concentrées sur les indicateurs macroéconomiques et conjoncturels et sur les statistiques du commerce extérieur. La mise en place d'un système statistique régional s'avère indispensable pour consolider le travail entamé au niveau de la surveillance multilatérale et appuyer de façon pertinente le développement des politiques sectorielles. A titre d'exemple, un outil statistique fiable et harmonisé devra permettre demain d'évaluer les retombées d'un programme de lutte contre la faim. Une étude globale de renforcement de ce système devra donc être réalisée avec comme objectifs de recenser les besoins statistiques des départements de la Commission et des Etats membres, d'étudier le degré d'harmonisation des statistiques sectorielles des Etats membres, d'analyser le système statistique régional, puis d'élaborer un programme régional à mettre en œuvre.

Le renforcement du dispositif de surveillance multilatérale doit se poursuivre. Marqué par les booms pétroliers et la volonté des pays de rattraper les retards de développement, le contexte des économies de la CEMAC reste propice à certains dérapages, tels que l'inflation générée par de trop grosses dépenses publiques ou la circulation d'une trop grande masse monétaire. Ainsi, la CEMAC s'est engagée à mettre en œuvre un dispositif de surveillance multilatérale afin de contrôler la stabilité économique des pays et de la région et de conduire notamment à une meilleure maîtrise de l'inflation et des dépenses publiques. Compte tenu des conditions spécifiques des différents Etats, les critères existants présentent certaines faiblesses : (i) les critères sur le solde budgétaire ne semblent pas en mesure de favoriser une politique fiscale suffisamment contre-cyclique ; (ii) le critère sur l'inflation réduit la marge de flexibilité de la politique monétaire ; (iii) le critère sur la dette semblerait peu ambitieux. Ces faiblesses peuvent être revues à travers la reformulation des critères et indicateurs existants. La maîtrise du dispositif de surveillance multilatérale peut être améliorée en harmonisant les cadres législatifs nationaux, en renforçant les capacités des cellules nationales de suivi et en organisant des rencontres au niveau régional de délégués des Etats et des Institutions communautaires.

La mise en place de la réforme fiscale au sein de la CEMAC apparaît cruciale à plusieurs titres : établir des règles communes entre les Etats membres de la CEMAC et éviter ainsi les distorsions face à l'investissement, coordonner les actions de lutte contre la fraude, élargir la base fiscale et améliorer l'efficacité des administrations fiscales pour augmenter la résistance des systèmes fiscaux aux chocs de l'ouverture commerciale (pertes de recettes douanières) et de l'épuisement annoncé des réserves pétrolières dans certains Etats membres. Par ailleurs, Il apparaît nécessaire d'entamer une réflexion sur la mise en place d'une véritable fiscalité de développement, afin de rendre la CEMAC plus attractive et de susciter un flux d'investissements privés sans lequel l'émergence ne peut être envisagée.

Objectif Stratégique 6 : Améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement

La réforme et l'harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands d'une part, et la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le partenariat public privé (PPP) d'autre part doivent permettre à la CEMAC de rattraper le retard pris dans les infrastructures stratégiques (électricité, transports, télécommunications, distribution d'eau, immobilier...) par le lancement de grands projets d'infrastructures financés par des partenariats publics privés. Le secteur public seul ne peut plus prendre en charge ces investissements. D'importantes ressources privées sont par contre disponibles au niveau mondial pour ce type de projets mais requièrent un cadre institutionnel, juridique et réglementaire approprié à ces montages relativement complexes ((BOT Build Operate Transfer, BOO Build Operate Own, BRT Build Rent Transfer ...). Quelques rares Etats membres ont démarré leur réforme institutionnelle (à l'instar du Cameroun pour le secteur de l'électricité) mais un long chemin reste à faire, pour bâtir dans chaque Etat membre un cadre adéquat et disposer des ressources humaines spécialisées capables de négocier et superviser la mise en œuvre de ces projets. Pour réussir, aucun Etat membre ne peut mener seul cette bataille. Non seulement un cadre régional harmonisé est incontournable dans le cadre de l'intégration économique, mais le niveau pointu d'expertise requis rend indispensable une approche coordonnée et la mise en commun des moyens. Ainsi, un cadre régional favorable aux PPP doit être rapidement élaboré au niveau communautaire. Par ailleurs, les réformes sectorielles doivent être accélérées. A cet égard et au regard du potentiel de la zone, le secteur de l'électricité constitue une priorité et toutes les synergies requises pour accélérer son développement doivent être exploitées. Dans ce cadre, une vraie volonté politique doit permettre la mise en place d'un marché intégré d'échanges d'électricité. Par ailleurs, le Cameroun étant le seul pays disposant d'une société de patrimoine, il apparaît nécessaire d'envisager la création et d'étudier la faisabilité d'une société de patrimoine régional (couvrant plusieurs Etats) et disposant de la masse critique de compétences techniques et financières pour réellement prendre en charge le lancement des multiples projets requis dans le secteur de l'électricité. Une même dynamique doit se ressentir au niveau des transports, où les besoins de rattrapage sont également considérables (routes, chemins de fer, ports, aéroports) ou dans les télécommunications, où

l'interconnexion des Etats membres par la fibre optique doit être menée à bout. Dans tous ces secteurs, l'accélération des investissements n'est pas simplement une question de moyens financiers, mais également de cadre institutionnel et réglementaire sur lequel la CEMAC doit aider les Etats membres à aller plus rapidement dans la bonne direction. Une réflexion régionale sur le cadre institutionnel et réglementaire adéquat dans chacun des secteurs (électricité, transports, télécommunications), ainsi que la mise en place d'une Agence Régionale de Promotion des Investissements et des Infrastructures représentent deux leviers majeurs dans ce sens. Enfin, le système financier constituant également un support clé à la compétitivité de la CEMAC, la réforme des systèmes financiers doit se poursuivre et aboutir à terme à l'émergence d'un véritable marché commun des capitaux.

La mobilisation de ressources internes et externes pour la mise en œuvre du PER conditionnera la réalisation effective du PER. Trop de plans et projets, bien conçus, connaissent une mise en œuvre faible faute d'une stratégie adéquate de financement. Souvent, la forte dépendance de ces plans vis-à-vis de l'appui financier des partenaires au développement les condamnent à avancer au rythme des conditionnalités, c'est-à-dire lentement. De ce fait et au regard du niveau élevé d'investissements requis, la réussite du PER de la CEMAC passe par la mise en place d'une approche de financement innovante.

Ceci commence d'abord par la sécurisation du financement de la Communauté, avec non seulement de façon immédiate la disponibilité intégrale de la TCI, mais également à moyen terme, face au tarissement de cette ressource lié au démantèlement douanier, l'identification d'autres sources de financement. Cette identification devra faire l'objet d'une étude spécifique dès 2010. Il s'agit ensuite de garantir le financement des projets du PER. Dans ce cadre, la stratégie innovante qui a été conçue (voir au chapitre 5), permettra à la CEMAC de se donner réellement les moyens de son ambition et de jouer un rôle de catalyseur pour attirer vers la zone un maximum de sources de financement privées et publiques aujourd'hui disponibles. Plusieurs tables rondes des investisseurs permettront de canaliser ces ressources (table ronde des bailleurs de fonds, table ronde des investissements dans le secteur minier et métallurgique de la CEMAC, table ronde des investissements dans le secteur énergétique de la CEMAC, table ronde des investissements dans le secteur agro-alimentaire de la CEMAC...).

Le programme Entreprendre en zone CEMAC vise à développer l'esprit d'entreprise au sein de la CEMAC. En effet, la culture de l'entrepreneuriat est aujourd'hui faible au sein des Etats membres de la CEMAC, à l'exception du Cameroun. En particulier, la situation d'Etat pétrolier « rentier » semble avoir souvent favorisé une culture de citoyen « rentier », avec un faible goût du risque. Or, le développement du secteur privé de la

CEMAC sera d'abord l'affaire des citoyens de la CEMAC. Certes, la présence de grands groupes privés apparaît nécessaire pour relier la CEMAC aux grands marchés internationaux et tirer vers le haut le tissu économique local. Mais le secteur privé ne se développera de façon significative que si des citoyens de la CEMAC prennent des

risques et se lancent dans le privé pour saisir toutes les opportunités qui vont apparaître avec le PER. Cette dynamique doit être accompagnée par des politiques spécifiques au niveau des Etats membres, de la CEMAC, et en collaboration avec différentes institutions ou pays partenaires. Par ailleurs, les exportations des six pays de la CEMAC sont insignifiantes. La CEMAC représente de l'ordre de 15 % des exportations ACP vers l'Union Européenne. Le poids de la CEMAC dans l'ensemble ACP est nettement plus faible si l'on considère les exportations agricoles ; il chute en effet de 15 à 6 %. Ce programme « Entreprendre en zone CEMAC » devrait permettre de développer davantage les exportations de la CEMAC, à travers notamment le renforcement des capacités des acteurs et la mise à niveau des entreprises, l'accompagnement des entreprises de transformation vers une industrialisation plus poussée, le renforcement de la coopération avec d'autres zones économiques et Institutions internationales, etc.

Axe 3 : Intégration physique et aménagement du territoire

Objectif Stratégique 7 : Bâtir un espace CEMAC intégré

Le premier objectif est de passer d'un espace communautaire relativement cloisonné à un espace communautaire intégré. Pour ce faire, quatre programmes seront mis en place.

Le programme régional d'interconnexions électriques vise d'une part à interconnecter les six Etats membres de la CEMAC entre eux afin d'optimiser la répartition de la production d'électricité et de garantir une offre suffisante dans chaque Etat, d'autre part à connecter la CEMAC avec le Nigéria afin d'y écouler les excédents de production de la zone. Pour cela, quatre lignes d'interconnexion seront mis en place : La ligne d'interconnexion Brazzaville (Congo) - Calabar (Nigéria) déjà prévue dans le cadre du PEAC. Elle permettra de relier quatre pays de la CEMAC (Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Cameroun), ainsi que le vaste marché nigérian, fortement demandeur avec un déficit énergétique de l'ordre de 4 000 MW. Ce vaste marché nigérian justifie une deuxième couverture par le Nord à travers une interconnexion Cameroun-Nigéria, qui renforcera la rentabilité des deux autres interconnexions à rajouter au sein de la CEMAC : les lignes Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA.

Le programme régional de développement des infrastructures de transport vise la mise en place progressive d'une infrastructure multimodale intégrée, reliant toutes les capitales de la CEMAC, ainsi que les pôles économiques les plus dynamiques et favorisant un aménagement cohérent, coordonné et respectueux de l'environnement de l'espace territorial de la CEMAC. Il comporte :

- Huit tronçons routiers, d'aménagement ou de bitumage, identifiés sur les grands corridors régionaux ;
- Cinq projets ferroviaires, d'aménagement ou de construction, qui vont favoriser l'exploitation des ressources minières ;
- Une spécialisation métier des grands ports de la CEMAC (Kribi, Malabo,

Pointe Noire, Bangui) ;

- Trois ports secs de transbordement : N’Gaoundéré (port sec déjà existant), Bangui et Brazzaville
- Un pont rail-route Brazzaville-Kinshasa ;
- Deux sociétés de transport : une société de cabotage pour le transport de conteneurs et de produits pétroliers raffinés et une société régionale de transport maritime pour le transport des passagers et des marchandises en vrac ;
- Une compagnie aérienne Air CEMAC.

Le programme CEMAC numérique permettra à la CEMAC de réduire son fossé numérique. La fibre optique est aujourd’hui reconnue, en comparaison avec le satellite, comme le moyen le plus fiable et le moins onéreux pour le support des télécommunications, particulièrement l’internet haut débit et le téléphone. Le projet ‘CAB’ (Central Africa Backbone) permettra de relier par fibre optique le Cameroun, la RCA et le Tchad dans sa première phase, puis le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale dans sa seconde phase, interconnectant l’ensemble des pays de la CEMAC. L’étude environnementale et sociale a déjà été réalisée pour la phase 1 et la mise en œuvre est en cours.

Objectif Stratégique 8 : Protéger l’environnement de la CEMAC, aménager et valoriser les espaces forestiers agricoles.

La CEMAC dispose à la fois de sols et sous-sols riches à exploiter et d’un écosystème rare à préserver. Cet objectif stratégique vise à gérer ce paradoxe, à travers une politique volontariste et adaptée d’aménagement de l’espace, ceci autour de quatre programmes.

Le programme de système d’information géospatial de la CEMAC vise à doter la CEMAC des outils modernes de gestion de l’espace et de l’environnement. Il permet la mise en place d’un système de cartographie supranational, reposant sur des normes de géo-référencement communes à tous les acteurs (Etats membres et CEMAC). Il sera ainsi possible, à partir des mêmes fonds de cartes numérisées, de croiser des analyses pour une meilleure préservation de l’environnement, une surveillance accrue des zones stratégiques ou une gestion optimisée de l’aménagement du territoire. Cette plateforme ouvre la voie à une multiplicité d’applications et de services, relevant soit du domaine public (couverture sanitaire, prix sur les marchés locaux ...) soit du domaine privé (surveillance des zones stratégiques, carte de promotion des investissements...). Une cellule régionale de 3 à 4 experts sera mise en place au sein de la Commission de la CEMAC pour élaborer et mettre en œuvre ce projet. Afin de faciliter la mise en œuvre, des partenariats seront recherchés avec des acteurs de rang mondial comme Google.

Le programme d’aménagement des espaces forestiers et agricoles vise à donner au Bassin du Congo les moyens de jouer de façon durable un rôle mondial de premier plan dans l’absorption des gaz à effet de serre (GES). Avec 39% de la surface totale de cette forêt et environ 72 millions d’ha de forêts, l’enjeu est considérable pour les Etats

membres de la CEMAC. Elle pourra disposer d'un patrimoine mondial valorisé et son exploitation durable offrir aux populations une source pérenne d'alimentation, de plantes médicinales et d'emplois. Ce programme permettra notamment de distinguer les zones qui pourront être allouées à l'exploitation forestière ou agricole, aux réserves de biodiversité ou encore à l'usage des populations, renforçant l'insertion de ces derniers dans l'exploitation forestière et agricole. Il prévoit le renforcement des capacités pour la gestion des projets à soumettre au fonds carbone et au mécanisme REDD, la généralisation de l'aménagement forestier (réserves de biodiversité, aménagement durable des exploitations forestières, y compris pour les petits permis), le renforcement des capacités des populations riveraines de la forêt, le développement des projets de valorisation des produits forestiers non ligneux, la valorisation à 100% du bois tropical CEMAC et le reboisement et la régénération des terres agricoles dégradées des zones de savane.

Le programme régional de développement de l'habitat vise à compléter l'aménagement du territoire, à travers un mécanisme approprié de soutien au développement de l'habitat, allant du développement des filières de production de matériaux locaux de construction à la production du logement proprement dit - filières créatrices d'emplois et aussi filières motrices du développement économique local et national. Le programme comprendra notamment :

- le renforcement des capacités dans le domaine de l'habitat, les pays manquant souvent de capacités tant en termes de formulation de stratégies et de politique d'habitat, que d'élaboration de projets et de mise en œuvre. (Architectes, ingénieurs, urbanistes, entreprises de construction compétentes etc..) ;
- la mise en place d'un mécanisme régional de financement de l'habitat, face aux carences notées dans le financement de l'habitat par les banques classiques ;
- la mise en place d'un cadre de concertation et de promotion de partenariats publics-privés pour permettre aux Ministres en charge du secteur mais également au secteur privé d'échanger sur les politiques et stratégies communes pour promouvoir l'habitat. Un tel cadre pourrait être adossé à la conférence des Ministres Africains de l'habitat et du développement urbain (AMCHUD) ;
- La promotion de l'habitat social et la restructuration de l'habitat précaire.

Le programme de développement des pôles de compétitivité régionaux permettra de structurer l'aménagement du territoire autour de bassins économiques, bénéficiant dans leur secteur de prédilection d'une véritable dynamique d'innovation et d'investissements. Six pôles de compétitivité régionaux ont été identifiés :

Deux pôles dans l'énergie : un pôle de raffinage de produits pétroliers auquel est adossé un pôle de conditionnement de gaz domestique et industriel GPL et un pôle GNL :

- Deux pôles dans les mines et la métallurgie : un pôle Aluminium et un pôle sidérurgique de Ferro-alliages ;
- Un pôle agropastoral des savanes ;
- Un pôle de pêche et d'aquaculture.

Ce programme permettra d'affiner le montage institutionnel de ces pôles et de contribuer aux études d'impact et de mise en place.

Axe 4 : Capital humain

Renforcer son capital humain constitue un de grands défis de la CEMAC. L'émergence n'est pas envisageable si les secteurs piliers de croissance devant la porter (en particulier l'énergie, l'économie verte et les mines et la métallurgie) ne disposent pas des ressources humaines qualifiées dont les entreprises de ces secteurs auront besoin. Or, ceci n'est pas le cas aujourd'hui et l'offre de formation supérieure actuelle disponible dans les Etats membres de la CEMAC n'y préparera pas non plus. Un renforcement structurel de cette offre de formation supérieure, et de manière générale le renforcement du capital humain de la Communauté, doivent être préparés dès maintenant pour obtenir des résultats significatifs d'ici une décennie. L'axe 4 du PER vise à accompagner les Etats membres de la CEMAC dans cette préparation à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Objectif Stratégique 9 : Développer les ressources humaines.

Le renforcement de la qualification des ressources humaines de la CEMAC en vue de l'émergence économique sera atteint à travers deux programmes.

Le programme d'appui à l'émergence de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur vise à favoriser le développement dans la CEMAC de structures de formation supérieure répondant aux normes de qualité internationale et financièrement solides, en particulier dans le domaine du management et dans les grands piliers de croissance. Pour cela, la CEMAC, en s'appuyant sur l'état des lieux de l'existant en matière de formation supérieure dans les six Etats membres qui sera réalisé dans le cadre des PER volets pays, définira la situation cible souhaitée à l'horizon 2025 et une politique d'accompagnement appelée « Programmes Centres d'Excellence Régionaux (CER) » qui devra y mener. Des fusions, des partenariats publics-privés, des partenariats avec des structures de formation de renommée internationale, une meilleure imbrication entre ces centres de formation supérieure et le secteur privé régional seront sans doute nécessaires pour favoriser l'émergence de ces centres d'excellence. Le programme Centres d'Excellence Régionaux de la CEMAC vise à mettre en place des appuis pour stimuler cette dynamique, en appuyant de façon spécifique et ciblée les centres d'excellence potentiels identifiés. La fusion prévue au niveau des institutions spécialisées de formation de la CEMAC doit constituer à cet égard une expérience pilote et favoriser la mise en place au sein de la CEMAC d'un centre de formation en économie et en management de rang international, en direction aussi bien du secteur public que du secteur privé. Elle aidera à mettre en place une politique d'excellence à l'échelle régionale et à garantir la pérennité du système ainsi mis en place, notamment en ce qui concerne le financement, en tirant des leçons des échecs du passé. Le PER fait apparaître d'énormes besoins de formation dans de nombreux secteurs (bâtiment, pétrole et produits pétroliers, électricité, télécommunications...). Or, l'enseignement supérieur des Etats membres de la CEMAC est confronté à de nombreuses difficultés et l'offre de formation dans les filières des piliers de croissance est très faible. De plus, ce type

de formation dans des filières spécialisées ne peut être efficace si chaque Etat membre développe son propre système de formation de façon isolée. C'est pourquoi il est nécessaire de bâtir créer des pôles de formation qui vont abriter les centres d'excellence régionaux d'enseignement supérieur dans les filières suscitées qui auront un rayonnement régional. En plus de ces avantages, les CER pourront jouir d'une autonomie de gestion aussi bien administrative que financière mais bénéficieront de subventions de la Communauté et de l'aide des partenaires internationaux. Le « CER CEMAC » sera un label dont bénéficieront les structures de formation existantes et éligibles sur la base d'un cahier de charges, ou d'autres à créer. Ce programme pourra s'inspirer de l'expérience réussie de d'autres zones économique en la matière, l'UEMOA par exemple, notamment en ce qui concerne sa coordination, son financement, et sa mise en œuvre.

Le programme Développement de la Formation Professionnelle et des filières d'apprentissage a été doté les Etats membres des cadres moyens et ouvriers qualifiés que vont nécessiter le développement grâce à la mise en place du PER de secteurs tels que le BTP, l'électricité, les télécommunications, le pétrole, le gaz, l'agriculture, les industries agro-alimentaires ou la sous-traitance industrielle. Les besoins dans ces secteurs en main d'œuvre qualifiée vont considérablement augmenter dans les prochaines années. Il s'agira donc d'y combler les besoins d'enseignement technique et de formation professionnelle, afin de permettre aux entreprises de disposer des profils requis et de réduire ainsi de façon significative le chômage dans tous les Etat membres, en particulier le chômage des jeunes. Dans ce cadre, et sur la base d'une évaluation des besoins des économies de la CEMAC à l'horizon 2025 et des meilleures pratiques internationales en matière de formation professionnelle et d'apprentissage dans ces filières , la CEMAC élaborera puis mettra en œuvre une politique régionale ciblée de formation professionnelle et de développement de l'apprentissage, en appui aux politiques nationales dans ce domaine.

Objectif Stratégique 10 : Renforcer les systèmes de santé

Le deuxième objectif stratégique vise à renforcer le système de santé régional à travers deux programmes.

Le programme régional de lutte contre les grandes endémies (sida, paludisme, fièvre Ebola, tuberculose ...) permettra à la CEMAC de renforcer la coordination entre les Etats membres et d'optimiser l'impact des moyens mis en place pour lutter contre les grandes endémies. Dans ce cadre, l'institution spécialisée de la CEMAC chargée de la lutte contre les grandes endémies, l'OCEAC, basée à Yaoundé, sera transformée en Agence de la CEMAC dans le cadre du Programme des Réformes Institutionnelles en cours. Cette mutation institutionnelle en fera le bras opérationnel de la Commission en matière de santé publique, chargé de la mise en œuvre de ce programme. Tout en lui maintenant la souplesse opérationnelle qui lui a permis de mettre en place plusieurs partenariats internationaux (avec par exemple la banque allemande de développement KfW, l'Organisation Mondiale de la Santé ou l'Union Européenne), ce nouveau statut de l'OCEAC devrait lui permettre de renforcer la synergie opérationnelle avec la

Commission et de ainsi de dynamiser et démultiplier son action.

La mise en place d'un réseau régional de soins spécialisés de haut niveau permettra une meilleure prise en charge des patients dans des domaines ciblés où il existe un véritable déficit de structures sanitaires et de ressources humaines formées dans la CEMAC, se traduisant par une prise en charge déficiente des patients ou des évacuations sanitaires coûteuses. Les domaines les plus sollicités sont notamment la cardiologie, la neurologie, les spécialités chirurgicales ou la cancérologie. Il s'agira donc de favoriser l'émergence d'un réseau régional de soins de santé spécialisés de haut niveau, d'une part en identifiant sur la base d'un cahier des charges des structures de santé de référence éligibles à un appui, soit de favoriser leur création. Ces structures pourront bénéficier de divers appuis à définir (label communautaire, subventions ponctuelles, facilitations de partenariats techniques internationaux...).

Axe 5 : Marché commun et accès aux marchés d'exportation

L'axe 5 du PER vise à accélérer la mutation de la CEMAC en un marché intégré de 34 millions d'habitants, en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et en une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. L'accompagnement de cette mutation se fera à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Objectif Stratégique 11 : Accélérer la mise en œuvre du marché commun

La mise en œuvre accélérée du marché commun de la CEMAC se fera à travers trois programmes.

Le programme de libéralisation du commerce intracommunautaire et de renforcement de la concurrence.

Le programme de facilitation des transports et transits vise à lever les entraves au développement du commerce intracommunautaire, à travers la mise en place de postes de contrôles juxtaposés aux frontières et l'interconnexion des administrations douanières. Les barrières physiques et non physiques sur les axes routiers de la CEMAC, ainsi que les procédures douanières lentes et complexes devront progressivement cesser. Parallèlement aux modes de financement habituels avec l'appui des partenaires au développement, des modes de financement plus innovants impliquant le secteur privé devront sans doute être envisagés pour accélérer la construction des postes frontières. Ce programme de facilitation des transports et transits s'inscrit dans la continuité et la complémentarité du programme en cours de Facilitation et Sécurisation du Transit en Afrique Centrale (Fastrac) qui prévoit l'utilisation de la géolocalisation (GPS) pour assurer la traçabilité des marchandises, la réduction des délais et la maîtrise de coûts.

Le programme de libre circulation des personnes et de droit d'établissement vise à rendre effectif l'objectif de l'Acte constitutif du 16 mars 1994 d'assurer au sein de la

CEMAC une libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. La mise en place en janvier 2010 du passeport communautaire biométrique constituera une première étape dans ce sens. Par ailleurs, la liberté d'établissement devra être progressivement renforcée. Pour cela, la CEMAC coordonnera des rencontres régionales par corps de métier (architectes, médecins, pharmaciens...), chargées pour chaque corps de lui proposer les modalités requises et la feuille pour arriver au droit d'établissement dans l'ensemble de l'espace CEMAC.

Objectif Stratégique 12 : Promouvoir une production compétitive et faciliter l'accès aux marchés d'exportation ;

La CEMAC va promouvoir la compétitivité de ses entreprises et faciliter leur accès aux marchés d'exportation à travers deux programmes.

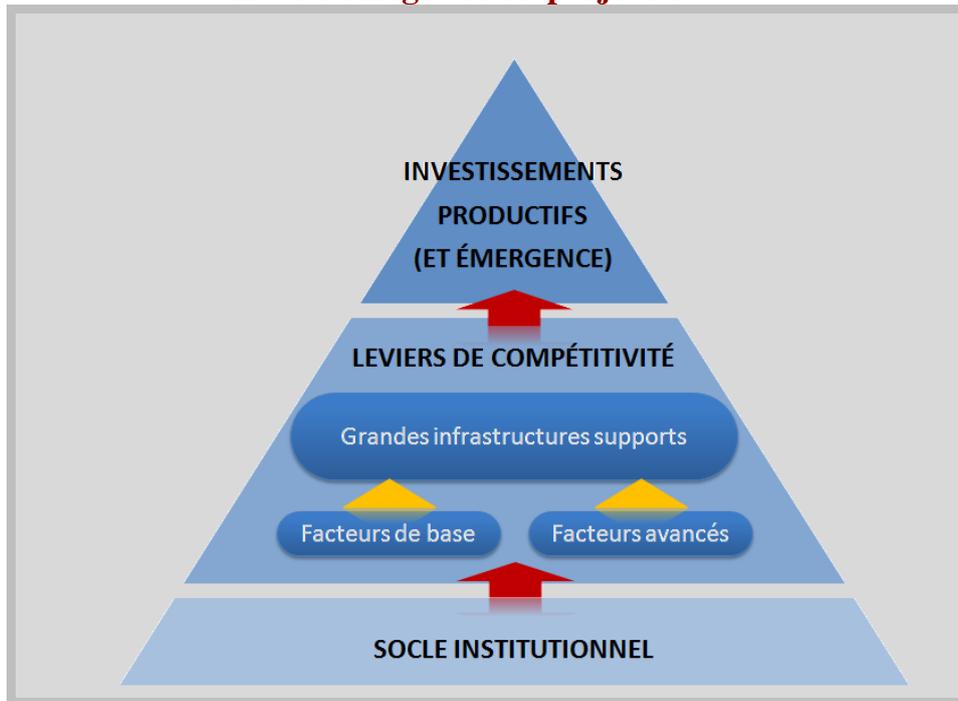
Le programme de renforcement de la compétitivité des filières d'exportation vise à mettre le tissu économique de la CEMAC aux standards qu'exige une compétitivité internationale dans les filières identifiées dans le PER comme les grandes filières d'exportation de la CEMAC. Il s'agit notamment de l'électricité, du bois, des hydrocarbures (raffinage pétrolier, GNL, GPL, pétrochimie, engrais), des filières métallurgiques et des produits pour le BTP (aluminium, alliages de fer et manganèse, matériaux de construction), de la filière bétail/viande, des filières agricoles de plantation (café, cacao, palmier à huile, hévéa, arboriculture fruitière, sucre...) et des filières d'élevage intensif et de produits vivriers (céréales, tubercules, aviculture, aquaculture...). Chaque filière fera l'objet d'un appui spécifique visant à un renforcement des capacités des acteurs de la filière ou à une meilleure structuration de la chaîne de valeur de la filière au niveau régional. Ses appuis incluront notamment :

Le programme de renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux vise à adapter la diplomatie économique et commerciale de la CEMAC aux exigences de la nouvelle vision d'une CEMAC émergente. En effet, la CEMAC a désormais comme ambition de se positionner avec force dans un marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et de devenir une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. Aussi, les accords commerciaux existant et les partenariats stratégiques de la CEMAC doivent être repensés selon cette nouvelle optique. En particulier, des partenariats commerciaux étroits et multiformes devront progressivement se mettre en place entre d'une part la CEMAC, et d'autre part la RDC, l'Angola et le Nigéria. De même, les Accords de Partenariat Economique en cours de négociation avec l'Europe doivent contribuer à la mise en place accélérée du P et d'une CEMAC émergente en 2025. Enfin, une coopération active et des partenariats stratégiques ciblés devront également être mis en place pour accélérer le développement de certaines filières (la Chine pour accélérer le développement et l'émergence d'une puissance métallurgique ? l'Inde pour accélérer le développement agricole et la production d'engrais ? le Brésil et l'Europe pour accélérer le développement de l'économie forestière et d'une puissance verte ?). La CEMAC doit ainsi devenir un partenaire des Etats membres dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement.

2.2.2. Les projets intégrateurs de la Guinée Equatoriale pour le quinquennat 2011-2015

Trois catégories distinctes de projets apparaissent dans le PER CEMAC : le socle institutionnel, les leviers de compétitivité et les investissements productifs

Les trois catégories du projet du PER.



Le socle institutionnel représente la fondation sans laquelle rien ne pourra se faire de façon durable. Sa mise en place constitue un préalable, mais également un chantier permanent d'ajustement et de consolidation. Les programmes constitutifs de ce socle sont les quatre programmes liés à la vision partagée et le Programme 5 «Renforcement de la Gouvernance et des Capacités des Organes et Institutions Communautaires ». Bâtir le socle institutionnel revient donc pour la CEMAC à bâtir des institutions solides liées par une vision partagée.

Les leviers de compétitivité constituent les facteurs indispensables à la construction d'une économie compétitive. On y distingue trois sous groupes : les facteurs de base, les facteurs avancés et les grands projets d'infrastructures : (i) *Les facteurs de base* représentent les éléments de mise en place d'un cadre global intégré et harmonisé, notamment l'intégration économique, le marché commun, certaines politiques sectorielles limitées aux aspects de coordination et d'harmonisation (i.e. politique commerciale commune, coopération et accords de libre échange, programme santé) et le suivi de leur mise en œuvre (programme Observatoire de l'intégration). Ils représentent les missions de base traditionnelles d'une institution d'intégration. (ii) *Les facteurs avancés* regroupent l'ensemble des infrastructures économiques de soutien à la compétitivité, qu'il s'agisse d'un cadre réglementaire sophistiqué (cadre

réglementaire pour les partenariats public/privé – PPP - ou pour la transparence de la gestion des industries extractives), d'une infrastructure de soutien à haute technicité (les infrastructures qualité, le système statistique, la formation supérieure de pointe ou la formation professionnelle d'insertion, les infrastructures de facilitation de transit, les services financiers, un dispositif spécialisé de préparation et de gestion de projets) et les politiques sectorielles capitalisant sur cette infrastructure de soutien et mobilisant derrière une vision régionale forte les acteurs du secteur (politiques communes dans les secteurs soutiens à la compétitivité et politiques communes des secteurs de diversification économique). (iii) **Les grands projets d'infrastructures** (réseaux de transport, d'interconnexions électriques, de fibre optique et grands projets d'aménagement) représentent des leviers de compétitivité sophistiqués et souvent extrêmement coûteux. Ils sont de plus en plus pris en charge par le secteur privé (et non plus le budget public), dans le cadre de Partenariats Public Privé (PPP), ce qui montre la nécessité et l'importance critique de la mise en place des facteurs avancés.

Les investissements productifs regroupent les investissements dans la production et les services marchands, à vocation régionale et qui concernent avant tout le secteur privé, dès lors que le socle institutionnel et les leviers de compétitivité sont déjà en place.

Axes	Projets
Axe 1. Vision partagée	Projet 3 : Actions de communication sur la Vision 2025 du PER CEMAC de la Guinée Equatoriale Projet 4 : Mobilisation des partenaires financiers pour le financement du PER
Axe 2. Bonne Gouvernance et environnement des affaires	Projet 13 : La Politique Commune de l'électricité : <ul style="list-style-type: none"> • Financement d'infrastructures par le Fonds Emergence CEMAC • Financement de projets de production et d'interconnexion électrique par le Fonds Emergence CEMAC Projet 22 : Renforcement des capacités humaines et matérielles de l'Institut National des Statistiques
Axe 3. Infrastructures économiques et aménagement du territoire	Projets 27 / 29/ 30 : Projets d'interconnexions électriques Projet 27 : Interconnexions à 400 kv : Composante : Pointe noire – Chutes de l'Impératrice sur fleuve Ngounié – Libreville – Guinée Equatoriale – Mvemlé – Douala – Calabar ; Projet 29 : Construction des barrages et centrales électriques : Guinée Equatoriale :

- Aménagement hydroélectrique à Djibloho et Sendje.

**Projet 30 : électrification transfrontalière de moyenne tension :
Gabon – Guinée Equatoriale**

- Mendjen (Nord du Gabon) – Mongomo (Guinée Equatoriale).

Projets 31-39 : Aménagement de 8 tronçons routiers prioritaires

- **Sur le corridor BATA-LIBREVILLE :**

- Libreville / Medouneu (Gabon) / Akurenam/Evinayong (GE). Les travaux sont déjà exécutés dans les deux pays. Il reste a signature d'un mémorandum entre la Guinée Equatoriale et le Gabon pour la construction du pont.

- **Sur les corridors DOUALA-YAOUNDE-BANGUI ET DOUALA-YAOUNDE-LIBREVILLE :**

- Bata (GE) / Kribi / Douala (Cameroun). Projet financé et exécuté par le Cameroun et la Guinée Equatoriale.

Projet 42 : Projets routiers en quête de financements tant pour les études que pour les travaux :

Corridor Douala-Yaoundé –Bata

- Bitumage de la route Yaoundé-Kribi
 - Lot 2 : Olama-Kribi
 - Recherche financement en cours
- Bitumage de la route Kribi-Campo
 - Actualisation des Etudes en envisagée ;
 - Recherche financement en cours.
- 2^{ème} Pont sur le fleuve Ntem à la frontière Cameroun-Guinée Equatoriale
 - Mémorandum d'entente signé par les deux pays sous les auspices de la CEEAC ;
 - Recherche financement en cours

Projet 45 : Facilitations des transports et transits :

	<ul style="list-style-type: none"> - Corridor Douala-Yaoundé-Bata : 2 postes frontière ; - Corridor Bata-Libreville : 1 poste frontière ;
	Projet 50 : Projet Central Africa Backbone (Phase 2)
	Projet 53 : La Plateforme Régionale Qualité-Innovation Pêche Maritime et Aquaculture (Guinée Équatoriale)
Axe 4. Capital Humain	Projet 63 : Plateforme de Services et d'Insertion (PFS) dans les grandes villes et localités
	Projet 64 : La Réforme et Généralisation du système LMD (Licence – Master – Doctorat)
	Projet 65 : Centre d'Excellence Régional dans la formation Technique Supérieure (domaine à identifier)
	Projet 67 : Mise en place/Consolidation d'un réseau d'actrices économiques.
	Projet 69 : Lutte contre les Grandes Endémies- Guinée Equatoriale.
Axe 5. Marché commun et Diversification économique	Projet 74 : Application des textes de l'Union Douanière
	Projet 77 : Mise en Place du passeport CEMAC et des bornes biométriques
	Projet 80 : La Politique Agricole Commune de la CEMAC <ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre agricole garantissant la sécurité alimentaire • Développer des filières agricoles d'exportation • S'orienter vers une agriculture durable plus respectueuse de l'environnement • Former et insérer dans le secteur, une génération de jeunes nouveaux agriculteurs professionnels,
	Projet 86 : Projet de maîtrise et d'économie d'eau dans les exploitations agricoles familiales
	Projet 88 : Lutte contre la déforestation
	Projet 89 : Appui aux Accords de libre échange

2.2.1.2. Les projets intégrateurs de la Guinée Equatoriale pour les années 2016-2025

A sélectionner sur proposition de la Cellule nationale

Prenant en compte les possibilités de report qu'offre la programmation glissante, une démarche sélective des projets est adoptée, sous-tendue par le réalisme dans la détermination du niveau des priorités et de la capacité d'absorption du financement à mobiliser. Cette démarche a abouti à la définition des critères de sélection ci-après :

4. le caractère intégrateur des projets (application du principe de « subsidiarité ») ;
 5. le caractère prioritaire des projets tout en tenant compte de leur maturité avérée ainsi que de leur faisabilité sur la période du programme ;
- le non disponibilité de tout ou partie du financement pour le projet.